

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Demande d'aide financière
à la région pour
l'opération globale sur la
commune de réhabilitation
énergétique de logements.

N°79/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 03 JUILLET 2023

Le trois juillet deux mille vingt-trois à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

FROISSART Jany, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MOMPEURT Bernard, MAFFEI Pascal, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à FROISSART Jany), DURBESSEN Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), AUFRERE Jacques (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), SCHOENY Michel (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Vincent CATILLON

M CATILLON expose au conseil que suite à l'opération de réhabilitation énergétique de logements à Boulbon, une demande d'aide a été faite auprès du département au titre du CDTE et de l'Etat au titre du Fonds vert.

M. le Maire souhaite également solliciter la Région Sud au titre de « nos communes d'abord », pour obtenir un financement supplémentaire à hauteur de 199 071 €.

Il est rappelé au conseil l'opération en question qui comprend :

- la réhabilitation et rénovation énergétique de l'ensemble Saint-Christophe pour la création de six logements.

- la réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne école l'Espelido pour la création de cinq logements.

Le montant total de cette opération d'investissement est estimé à **2 764 784 € HT**,

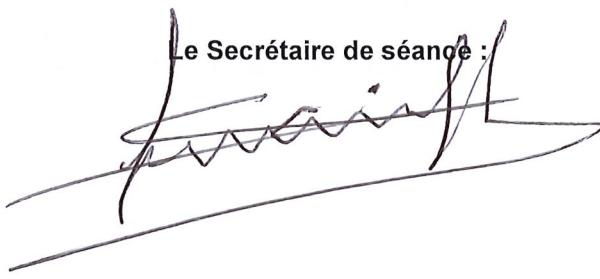
Le plan de financement est le suivant :

Subvention du département :	60 %	1 658 870 €
Subvention de l'Etat :	12,80 %	353 886 €
Subvention de la Région :	7,2 %	199 071 €
Autofinancement commune :	20 %	552 957 €

.../...

Délibération du Conseil Municipal N°79.2023 du lundi 03 juillet 2023 (suite)**LE CONSEIL MUNICIPAL :****A L'UNANIMITÉ,****APPROUVE** l'opération globale de réhabilitation de logements à Boulbon,**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.**SOLLICITE** la participation financière de la Région Sud à hauteur de 199 071 €, soit 7,2% du montant estimatif de l'opération,**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération et de cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :**Le Maire :**
